



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 11 décembre 2013 à 14 h, sous la présidence de son honneur le préfet, madame Marie-Claude Nichols, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Jean Lalonde, préfet suppléant et maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur,
M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt,
M. Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette,
Mme Aline Guillotte, mairesse de la municipalité de Sainte-Marthe,
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe,
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion,
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Est absent monsieur Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux.

Sont également présents monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, ainsi que mesdames Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux et Annie Lévesque, directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

1. BIENVENUE PAR MADAME LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 13-12-11-01

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'ouvrir** la séance à 14 h 7.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 13-12-11-02

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en déplaçant le point 10.1.1. « Demande de déplacement d'une section de la branche 4 du cours Dagenais-Besner par le Groupe Harden à Vaudreuil-Dorion » après le point 5.2.1. « Cour municipale régionale – ACCEO Solutions inc. : octroi d'un contrat de service », ainsi que le point 7. « Ressources humaines » après le point 18. « Période de questions allouée aux citoyens ».

Proposition adoptée.

Monsieur Guy Pilon prend son siège à 14 h 9.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2013 : ADOPTION

CA 13-12-11-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2013 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.



5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

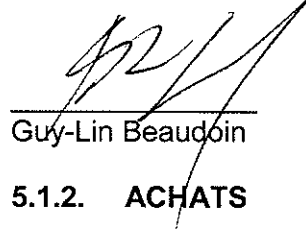
5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 13-12-11-04

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'adopter** la liste MRC 13-12-11.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 13-12-11, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

5.1.2. ACHATS

Aucun sujet traité.

5.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

Aucun sujet traité.

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE – ACCEO SOLUTIONS INC. : OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE

CONSIDÉRANT les besoins pour l'entretien des logiciels et progiciels d'applications municipales intégrés;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme *ACCEO Solutions inc.* datée du 31 octobre 2013 pour les services d'une (1) année, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 12000 414;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-12-11-05

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'octroyer** un contrat de service d'entretien à la firme *ACCEO Solutions inc.* pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 pour un montant de treize-mille-quatre-vingt-trois dollars et soixante-deux cents (13 083,62 \$) *excluant les taxes applicables* et **d'autoriser** madame le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, quitte la séance à 14 h 12 lors des délibérations à ce sujet, conformément à la loi.

10.1.1. DEMANDE DE DÉPLACEMENT D'UNE SECTION DE LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU DAGENAIS-BESNER PAR LE GROUPE HARDEN À VAUDREUIL-DORION

Madame le préfet accueille madame Annie Lévesque, directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la MRC, pour expliquer aux membres la demande de déplacement d'une section de la branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner par le Groupe Harden à Vaudreuil-Dorion.

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges précisant que la décision d'autoriser des travaux d'aménagement relève exclusivement du pouvoir discrétionnaire de la MRC;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la résolution 13-04-24-07 refusant la première demande du Groupe Harden datée du 20 décembre 2012 demandant le déplacement d'une section de la branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner située sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une seconde demande modifiée du Groupe Harden datée du 24 octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'une autorisation pour un projet de déplacement d'un cours d'eau, considéré comme un aménagement, est conditionnelle à l'obtention d'une résolution de la MRC, comme stipulé à la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'UN groupe de travail s'est réuni le 11 décembre 2013 et recommande l'approbation de la demande puisque le déplacement du cours d'eau, et plus particulièrement les travaux de revégétalisation proposés, permettra de rétablir le caractère naturel du cours d'eau dégradé et d'accroître sa valeur écologique;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-12-11-06

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'autoriser** la demande du *Groupe Harden* datée du 24 octobre 2013 pour le déplacement d'une section de la branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner située sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion sous les conditions cumulatives suivantes :

- conditionnel à la réception d'une résolution de la Ville de Vaudreuil-Dorion confirmant l'approbation de l'ensemble des travaux proposés et que celle-ci consente à ce que le demandeur réalise des travaux sur sa propriété située au nord du chemin Dumberry;
- conditionnel à la réception du rapport de l'ingénieur confirmant que les travaux n'auront pas d'impact sur la propriété privée située au nord du projet du côté opposé à l'embouchure du cours d'eau dont le numéro de lot est le 4 064 969 et qu'il n'est pas nécessaire de prévoir la protection du talus;
- conditionnel à ce que la terre utilisée pour le remblai du cours d'eau actuel soit exempte de rhizomes;
- conditionnel à l'engagement du demandeur à assurer un suivi environnemental pendant cinq (5) ans, à raison de deux (2) fois par année, afin de s'assurer que les espèces envahissantes n'ont pas recolonisé le secteur, à remettre un rapport des visites prévues et à réaliser les travaux correctifs si nécessaire.

Proposition adoptée.

Monsieur Guy Pilon reprend son siège à 14 h 22.

**5.2.2. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE – ENTENTE DE SERVICES AVEC
SECURITAS CANADA : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise *Securitas Canada* reçue en date du 20 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 12000 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-12-11-07

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise *Securitas Canada* pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 au taux de vingt-trois dollars et soixante-dix-neuf cents (23,79 \$) de l'heure en fonction des besoins de la cour municipale régionale, et ce, pour un montant maximum de quinze-mille dollars (15 000 \$) et **d'autoriser** madame le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

5.2.3. REPRÉSENTANT À TOURISME SUROÏT : NOMINATION

CONSIDÉRANT les élections du 3 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit mettre à jour un (1) poste de représentant de la MRC à Tourisme Suroît;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **de nommer** monsieur Jean Lalonde à titre de représentant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à Tourisme Suroît, en remplacement de monsieur Robert Sauvé.

Proposition adoptée.

5.2.4. REPRÉSENTANTS DES COMITÉS À LA CRÉ : NOMINATION

Madame le préfet informe les membres que certains comités à la CRÉ ne sont pas comblés et que la MRC a intérêt à y être représentée. Les membres discutent des règles de fonctionnement applicables à la CRÉ. Faisant suite aux informations obtenues par monsieur le directeur général, ce point sera discuté avec les membres du conseil à la séance extraordinaire de ce soir.

5.3. BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

Ce point est reporté après le point 18.

8. SÉCURITÉ

8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2. SÉCURITÉ INCENDIE

8.2.1. PRÉSENTATION DU RÉSEAU DES TOURS DE TÉLÉCOMMUNICATION PAR MONSIEUR MICHEL VAILLANCOURT, CONSEILLER EN SÉCURITÉ INCENDIE

Madame le préfet accueille monsieur Michel Vaillancourt, conseiller en sécurité incendie à la MRC, pour présenter aux membres le réseau des tours de télécommunication sur le territoire de la MRC. Il précise que la mise à jour des tours a été effectuée au cours de l'automne.

8.2.2. TOURS DE TÉLÉCOMMUNICATION : ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a la compétence pour le maintien du réseau de communication radio incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère sept (7) tours de communication et qu'une (1) seule d'entre elles est munie d'une génératrice stationnaire automatique en cas de panne de courant;

CONSIDÉRANT QU'une de ses tours est située à Oka et qu'une génératrice portative serait nécessaire afin de pallier toute éventualité;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 29000 339;

CA 13-12-11-08



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CA 13-12-11-09

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'autoriser** l'achat d'une génératrice de marque Yamaha EF2400iSHC chez *Séguin Sport* de Rigaud pour un montant de deux-mille-sept-cent-trente dollars et soixante-quatre cents (2 730,64 \$).

Proposition adoptée.

8.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

10.1.1. DEMANDE DE DÉPLACEMENT D'UNE SECTION DE LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU DAGENAI-BESNER PAR LE GROUPE HARDEN À VAUDREUIL-DORION

Ce point a été reporté après le point 5.2.1.

10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Conformément aux orientations prises au lac-à-l'épaule et à la gestion par projet, madame le préfet informe les membres de la rencontre du comité politique du 12 décembre prochain avec la firme Solinov concernant le dossier des matières organiques.

10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1669

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1669 a pour objet la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie du projet « Place 20-30-40 » phase 11A;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1669 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-12-11-10

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **que** le conseil **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1669 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.



12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

12.1.1. DEMANDE DE MODIFICATION AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) : DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE

Monsieur le directeur général fait le dépôt d'une correspondance de la MRC à monsieur Laurent Blanchard, président de la Communauté métropolitaine de Montréal, concernant la demande de modification au plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Madame le préfet informe les membres qu'une municipalité comprise dans la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), pour un dossier similaire à celui de la ville de Saint-Lazare, a, malgré un refus de la part de la CMQ, obtenu un avis favorable du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour une modification de leur périmètre métropolitain.

13. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA)

Aucun sujet traité.

14. DÉVELOPPEMENT

14.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

14.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

15. CULTURE

Aucun sujet traité.

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1. STAGIAIRE EN COMMUNICATION

Madame le préfet informe les membres qu'un contrat de service forfaitaire à durée déterminée de quatre (4) mois a été octroyé à l'Université de Sherbrooke pour les services d'un stagiaire en communication. Les principales tâches du stagiaire seront reliées au dossier des matières organiques.

17. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

DEMANDE DE HUIS CLOS

CA 13-12-11-11

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **de procéder** à huis clos à 14 h 54.

Proposition adoptée.

LEVÉE DU HUIS CLOS

CA 13-12-11-12

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **de lever** le huis clos à 15 h 10.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 13-12-11-13

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Claude Pilon**
et résolu **que** la séance **soit levée** à 15 h 12.

Proposition adoptée.


MARIE-CLAUDE NICHOLS
Madame le préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier